

# Des auxiliaires de puériculture (F-H) et des agents auprès d'enfants (F-H) au sein des crèches départementales

Avec 8 000 agentes et agents, le Département du Val-de-Marne est l'un des premiers employeurs du territoire.

Ses actions rassemblent plus de 200 métiers dans des secteurs diversifiés tels que la petite enfance et la protection de l'enfance, l'action sociale, l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, l'assainissement, l'environnement, les collèges, la voirie ou encore l'administration. Cette diversité offre de nombreuses opportunités d'évolutions professionnelles.

Dans ses 77 crèches départementales, réparties dans 34 communes, le Département accueille 4 500 enfants quotidiennement. Un accueil encadré par un projet éducatif.

## Missions

Organiser et mettre en œuvre l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif.

## Activités principales

### Accueil des enfants et familles

- Prendre en charge un groupe d'enfants : hygiène, confort, bien-être physique et affectif.
- En lien avec l'éducateur ou l'éducatrice de jeunes enfants, aménager les espaces, organiser des jeux d'éveil et d'expression.
- Transmettre et échanger avec les familles.
- Contribuer à la réflexion autour du projet pédagogique.

### Mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène

- Assurer la gestion des situations d'urgence et des protocoles médicaux en lien avec le ou la responsable.
- Veiller à la conformité et au bon usage des installations et équipements ainsi qu'au respect des taux d'encadrement et alerter la direction d'établissement si nécessaire.
- Effectuer le nettoyage et la désinfection des espaces et lieux de vie des enfants conformément aux protocoles et à l'organisation de l'établissement.

*suite* ►

# Des auxiliaires de puériculture (F-H) et des agents auprès d'enfants (F-H)

## ► Diplômes

- **Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, baccalauréat ASSP** (accompagnement, soins et services à la personne), **BEP carrières sanitaires et sociales** ou **CAP accompagnement éducatif petite enfance**.

## Expérience

- Expérience dans le domaine de la petite enfance (a minima, réalisation de stages en accueil collectif).

## Connaissances et savoir-faire

- Connaissance des rythmes, des besoins et du développement du jeune enfant.
- Aptitude à écouter, transmettre, partager de l'information en adaptant son mode de communication aux différents interlocuteurs et interlocutrices, travailler et communiquer en équipe.
- Connaissance des techniques d'accueil.
- Connaissance et aptitude à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité pour l'accueil collectif de jeunes enfants.
- Capacité à organiser et à adapter son activité en fonction des priorités.
- Connaissance des règles de base de diététique du jeune enfant et de biberonnerie.
- Respect des règles de discrétion professionnelle et de confidentialité.

## Contraintes particulières liées au poste

- Horaires variables sur l'ensemble de l'amplitude d'ouverture des crèches : 7 h 30 – 19 heures.
- Mobilisations physiques récurrentes (accroupissement, travail au sol...).
- Port de charges (jusqu'à 10 kg).
- Port d'une tenue vestimentaire adaptée aux fonctions.
- Travail en milieu bruyant.

## Rémunération, avantages sociaux et politique RH

- Une rémunération statutaire et un régime indemnitaire adapté en fonction des missions.
- Une prime de fin d'année.
- Des prestations sociales : participation à une mutuelle labellisée, contrat de groupe prévoyance, tickets-restaurant...
- 35 jours de congés annuels.
- Une politique de formation dynamique.

## Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation)

sur : [www.valdemarne.fr/recrutement](http://www.valdemarne.fr/recrutement)

ou par courrier à :

Monsieur le président du Conseil départemental du Val-de-Marne  
Hôtel du Département  
Direction des Ressources humaines  
94054 Créteil Cedex